Zeitschrift: Energie extra

**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000

**Band:** - (2001)

Heft: 4

**Artikel:** Programme de l'Agence de l'énergie pour l'économie

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-643004

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Programme de l'Agence de l'énergie pour l'économie

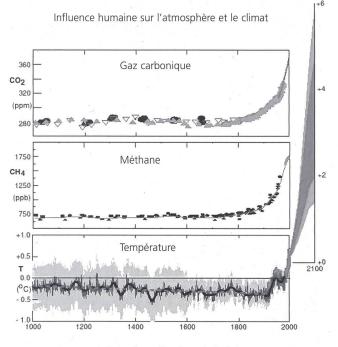
# Petits et gros consommateurs: l'économie suisse doit jouer le jeu!

Lors du lancement de SuisseEnergie, le 30 janvier dernier, Rudolf Ramsauer, président de l'AEnEC (Agence de l'énergie pour l'économie) a affirmé la volonté des milieux économiques de soutenir les objectifs de la Confédération en faveur du climat et d'une politique énergétique durable. Les mesures volontaires prises dans le secteur économique seront déterminantes à cet égard.

Dans le cadre du nouveau programme SuisseEnergie, l'Agence de l'énergie pour l'économie s'est engagée à poursuivre les activités des secteurs industrie, services, arts et métiers, et à se charger des conventions prévues par les lois sur l'énergie et le CO<sub>2</sub>. Des négociations sont en cours pour inclure dans l'Agence les propriétaires immobiliers.

## L'enjeu de la taxe CO2

La nouvelle loi sur le CO2 a pour but de réduire les émissions de CO2 de 10% jusqu'en 2010 par rapport au niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, la loi prévoit l'introduction, au plus tôt dès 2004, d'une taxe sur les énergies fossiles, mais seulement s'il s'avère - et cela est prévisible (cf. graphique) - que les mesures volontaires sans incitation financière ne suffi-



sent pas. Les modalités d'application de la loi sont encore à définir. Cependant, pour les consommateurs de mazout et de gaz, il est certain que cette taxe sera douloureuse. La loi CO2 prévoit la possibilité d'exempter de la future taxe les gros consommateurs d'énergie et les groupements d'entreprises qui auront atteint un certain résultat global de diminution des émissions de CO2, via un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Un des moteurs principaux du programme SuisseEnergie pour

les entreprises réside donc dans la perspective de pouvoir être exemptées de la dite taxe. Mais il n'y a pas que cela. L'amélioration de l'efficacité énergétique par la baisse de la consommation d'énergie, y compris d'électricité, est aussi visée. Elle doit être encouragée car elle va de pair avec une meilleure rentabilité de l'entreprise.

### Stratégie

La stratégie de l'Agence de l'énergie repose donc sur les mesures volontaires et passe par la constitution de groupements d'entreprises qui définissent ensemble des objectifs communs d'économie d'énergie, ce qu'on appelle des conventions volontaires d'objectifs.

Une nouvelle chance s'ouvre ici pour de nombreuses entreprises. Qu'elles négocient avec l'Agence et l'OFEN (Office Fédéral de l'énergie) des conventions d'objectifs amenant à des économies d'énergies continues au sein d'un groupement, et elles pourront être exemptées de la taxe. Il faut compter sur un objectif de réduction moyenne annuelle de 1 à 2% des émissions (en valeur absolue).

Il y a deux types de groupements possibles, classés selon la consommation d'énergie:

- Groupements de gros consommateurs, entreprises du secteur industriel ou des services
- Groupements de PME

Avec les gros consommateurs, le groupe réunit les responsables techniques des entreprises qui définissent un but commun à atteindre, en terme d'efficacité énergétique et de limitation des émissions de CO2 sur un certain nombre d'années. Les entreprises doivent apporter la preuve que les mesures réalisées ont eu les effets escomptés.

Les groupements de Petites et Moyennes Entreprises (PME) peuvent être créés en passant par les associations professionnelles qui sont réparties par branche (p.ex. hôtellerie, boulangerie, industrie des machines, etc.) ou par régions (chambres de commerce ou d'autres associations régionales). On peut aussi créer un groupement ad hoc constitué par des entreprises locales.

Pour faciliter la tâche des PME qui ne peuvent pas mettre les mêmes moyens techniques à disposition que les grandes entreprises, les progrès seront mesurés simplement par *benchmarking*, en analysant l'évolution de la consommation spécifique (cf. exemples ci-dessous).

Comme avec Energie 2000, l'AEnEC profitera du réseau d'ingénieurs conseils qui soutiennent les entreprises dans leurs efforts pour la diminution de leur consommation et de leurs dépenses énergétiques. Chaque groupement bénéficiera des conseils de l'ingénieur ou modérateur qui fournira des prestations de conseil aux membres. Dès aujourd'hui, SuisseEnergie encourage les entreprises et associations souhaitant s'engager de façon plus dynamique en faveur du développement durable.

# **Exemples**

Pour l'heure, près de 30 groupements ont été constitués (banques et industries dans plusieurs cantons, grands hôtels à Bâle et Zurich, etc.). Plusieurs associations des arts et métiers au niveau Suisse ou cantonal sont en passe de constituer des groupements par convention d'objectif avec l'Agence de l'énergie. Un exemple est celui de l'action de FROMARTE (les Artisans suisses du fromage), déjà engagée avec Energie 2000. A la suite d'une campagne comprenant l'établissement de la comptabilité énergétique des membres de l'association, il a été possible de réunir 235 comptabilités énergétiques qui ont permis de fixer une valeur moyenne et une valeur-cible de consommation (benchmarking: cf. graphique des fromageries). Un groupe de 150 fromageries de l'Emmental bernois et de Suisse centrale se constitue sur une convention d'objectif, association «coachée» par un ingénieur agréé par Suisse-Energie.

Son directeur actuel est Max Zürcher. Franz Beyeler en est le chef marketing-communication et Christoff Muggli le responsable développement et stratégie.

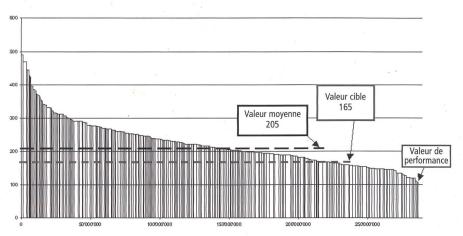
Sur le terrain, l'Agence couvre deux régions: la Suisse centrale et orientale, représenté par Thomas Bürki et la Suisse occidentale, représenté par Charles Weinmann.

# Zoom sur la démarche proposée aux entreprises

Résumé du cahier des charges qui lie les groupements d'entreprises à l'Agence de l'énergie dans le cadre des mesures volontaires

- **A.** Démarche de mise en action d'un groupe de gros consommateurs (modèle énergétique)
- création d'un groupement d'entreprises volontaires
- détermination du potentiel d'économie
- définition d'un objectif commun de diminution des émissions de CO2
- check-up énergétiques
- réalisation des mesures d'économie d'énergie
- réunions du groupe pour des échanges d'expérience
- cycle annuel de comptes rendus de mesures réalisées
- évaluations des consommations totales, contrôle
- exemption de la taxe CO<sub>2</sub>

Chiffre énergétique en kWh par tonne de lait et par année



# Les avantages de l'Agence

Devenir membre de l'Agence de l'énergie représente toute une série d'avantages. En terme de coûts essentiellement, puisque les conseils de l'Agence consistent à faire fondre la facture énergétique et également à exempter les entreprises de la taxe CO2. Avantages ensuite à travers les groupes: des mesures plus efficaces sont identifiées et concrétisées et des politiques d'achats groupés sont mises en place. Avantages encore en terme d'innovation et d'organisation: au niveau politique, les entreprises citoyennnes trouvent ici un moyen de participer à la concrétisation d'une politique de l'énergie et de l'environnement, tout en gardant leur marge d'autonomie, puisque chacun peut décider des mesures à prendre, et que l'Agence de l'énergie, organisation svelte par

excellence, évitera les pièges de la bureaucratie.

Avantage en terme d'image enfin: avec les mesures volontaires, l'économie suisse fournit des prestations de manière groupée, et rend superflues de nouvelles réglementations.

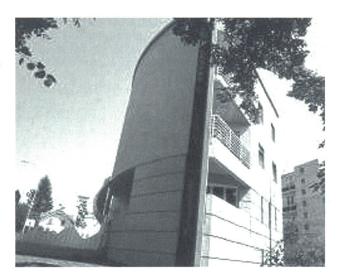
L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a été créée en novembre 1999 par des producteurs et fournisseurs d'énergie, des organisations de gros consommateurs d'énergie comme l'industrie des machines ou la Société suisse des entrepreneurs. L'Agence est sous le patronage des principales organisations économiques du pays (economiesuisse, USAM).



- B. Démarche de mise en action d'un groupement de PME (modèle benchmark)
- création d'un groupement d'entreprises volontaires
- établissement des comptabilités énergétiques et des valeurs de consommation spécifique
- détermination du potentiel d'économie du groupement
- objectifs d'économies énergétique pour chaque membre
- check-up énergétiques: liste des mesures d'amélioration
- réalisation des mesures d'économie d'énergie
- cycle annuel de déclaration des comptabilités énergétiques par les entreprises\*
- évaluations des consommations totales, comparaisons avec les valeurs-cible, contrôle
- exemption de la taxe CO<sub>2</sub>

#### C. Prestations de l'Agence

- élaboration des conventions d'objectifs pour les branches
- visites d'entreprises, check-up
- exploitation optimale
- garanties de performance
- échanges d'expérience, cours
- catalogue de mesures d'améliorations standard
- achats groupés
- controlling et reporting\*
- publication de bons exemples.



Les Auberges de jeunesse suisses (La Chaux-de-Fonds p. 8 et Sion ci-dessus) vont constituer un groupement énergétique

\* Ces tâches seront traitées essentiellement par internet.

# CISBAT 2001 International Conference Solar Energy in Buildings Ecole Polytechnique Fédérale Lausanne

#### 3 et 4 octobre 2001

La conférence internationale CISBAT 2001 a pour but:

- de faire le point sur l'utilisation de l'énergie solaire dans les bâtiments
- de présenter les derniers résultats de la recherche et du développement
- de permettre le transfert de ces connaissances vers la pratique
- de favoriser les échanges entre chercheurs et acteurs de la construction.

Elle s'adresse aux architectes, ingénieurs, industriels, maîtres d'ouvrages, pouvoirs publics et chercheurs de Suisse et d'Europe.

INSCRIPTIONS Renseignements complémentaires: par fax au 021 693 27 22

par e-mail: lesopb@epfl.ch par internet: http://lesowww.epfl.ch

